Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID: 038-200064434-20240604-DEL2024108-DE

## **COMMUNE LES DEUX ALPES - PARKINGS**

## **ARRETE ET SIGNATURES**

Présenté par le MAIRE,

A Les Deux-Alpes, le 0 4 JUIN 2024

Le MAIRE,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinair

A Les Deux-Alpes, le

0 4 JUIN 2024

Les membres du Conseil Municip

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES: Pour: 21

Contre: Abstention : 📈

Date de convocation : 30 Mai 2024

01. M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire	
02. M. Xavier SILLON, Premier adjoint	895
03. Mme. Stéphanie DEBOUT, Deuxième adjointe	Pouvoir à S. Sauvebois
04. M. Eric HAZAK, Troisième adjoint	A
05. Mme. Jocelyne MARTIN, Quatrième adjoint	Pouvoir à D. Varaux
06. M. Laurent CIAOLO SERRA, Cinquième adjoint	Ado good
07. Mme. Delphine VAZEUX, Sixième adjoint	
08. M. Jean-Noël CHALVIN, Conseiller municipal	Absent
09. Mme. Brigitte MANIN, Conseillère municipale déléguée	L.
10. Mme. Florence BEL, Conseillère municipale déléguée	A P
11. M. Michel MARTIN, Mairie délégué de Venosc	Affacili
12. Mme. Virginie DUMONT, Conseillère municipale	
13. M. Philippe PRIMATESTA, Maire délégué de Mont de Lans	+ Aller

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

BP

2024

ID: 038-200064434-20240604-DEL2024108-DE

## **ARRETE ET SIGNATURES**

COMMUNE LES DEUX ALPES - PARKINGS

14. Mme. Angélique AGUILAR, Conseillère municipale déléguée	A6.
15. Mme. Estelle FAURE, Conseillère municipale	Pouvoir à . E. Drohain
16. Mme. Louise TEXIER-LELONG, Conseillère municipale	Min
17. Mme. Mélanie FIAT, Conseillère municipale	Poolion a Michel Havitin
18. M. Etienne DRUMAIN, Conseiller municipal	10
19. M. Romain CHARREL, Conseiller municipal	
20. M. Simon LAVAUD, Conseiller municipal	All.
21. Mme. Agnès ARGENTIER, Conseillère municipale	All
21. M. Stéphane GALLAND, Conseiller municipal	
23. Mme. Cécile NEYRAUD, Conseillère municipale	Hoyan

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture,	le,	et de la publication le	
		A Les D	Deux-Alpes, le